

**Commission économique pour l'Europe****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Soixante-seizième session**

Vancouver (Canada), 5-9 novembre 2018

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

Économie forestière et marchés forestiers**Table ronde sur les marchés intitulée « Débat sur les marchés »****Table ronde sur les marchés intitulée « Débat sur les marchés »****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des marchés des produits forestiers dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour l'année 2017 et le premier semestre de 2018 ; il servira de point de départ pour élaborer une déclaration sur les marchés au cours du débat consacré à cette question et de la réunion du comité de rédaction qui suivra.

Les États membres sont invités à faire des déclarations concernant les questions et les faits nouveaux importants ayant trait à leur marché national des produits forestiers. Le secrétariat demande aux délégations d'aborder en particulier les questions suivantes :

- a) Informations sur les relations économiques dans le secteur des produits forestiers entre votre pays et les pays situés dans la région Asie-Pacifique (en particulier la Chine, la Corée du Sud, le Japon, et le Viet Nam) ;
- b) Des informations sur les initiatives et les politiques ayant trait à l'utilisation du bois dans la construction ;
- c) Informations sur le rôle du secteur forestier dans une économie verte dans le cadre de la section sur les mesures de politique générale (à titre volontaire, comme demandé dans le Plan d'action de Rovaniemi).

Le Comité des forêts et de l'industrie forestière devrait approuver la Déclaration sur les marchés résumant les évolutions, discussions et prévisions concernant ce secteur, qui aura été élaborée pendant la session et qui sera annexée au rapport de la réunion. Des exemplaires de la Déclaration seront mis à la disposition des représentants après que le comité de rédaction en aura révisé le texte et qu'elle aura été annexée audit rapport.



I. Introduction

1. Le présent document a un double objectif, à savoir : 1) présenter un résumé analytique de la Revue annuelle du marché des produits forestiers 2017-2018 ; 2) servir de point de départ et d'orientation pour la rédaction de la Déclaration sur les marchés pendant la session du Comité.
2. Les représentants sont invités à examiner les informations figurant dans le présent document et à proposer d'éventuelles modifications à intégrer dans la version définitive de la Déclaration sur les marchés. Ces modifications seront apportées au cours de la réunion du comité de rédaction dont le calendrier sera annoncé au début du débat sur les marchés.
3. Les points clefs des déclarations nationales sur les marchés communiquées par les pays avant la réunion et le débat sur les marchés seront intégrés dans le présent document ainsi que les révisions issues de la réunion, pour former la version définitive de la Déclaration sur les marchés (qui sera annexée au rapport final de la session).
4. Les participants sont invités à faire des déclarations concernant les questions et les faits nouveaux importants ayant trait à leurs marchés nationaux et régionaux des produits forestiers.
5. Le comité de rédaction aura à sa disposition le texte ci-après du projet de Déclaration sur les marchés. La version définitive de la Déclaration sera disponible dans l'après-midi suivant la réunion du comité de rédaction.

II. Aperçu des marchés des produits forestiers en 2017 et 2018

6. Les conditions générales du marché des produits forestiers dans la région de la CEE ont été favorables en 2017, avec une hausse de la consommation des bois de sciage (+1,7 %) et des panneaux dérivés du bois (+5,2 %). La consommation de bois rond industriel est restée stable (-0,1 %) et celle de papiers et cartons a diminué (-0,9 %). En 2017, la consommation de papiers et de cartons a diminué dans toutes les sous-régions (tableau 1).

Tableau 1

Consommation apparente de bois rond industriel, de sciages, de panneaux dérivés du bois et de papiers et cartons dans la région de la CEE, 2013-2017

							Variation (volume)	Variation (%)	Variation (%)
	En milliers	2013	2014	2015	2016	2017	2016-2017	2016-2017	2013-2017
Bois ronds industriels									
Europe	m ³	379 526	395 019	401 065	408 587	408 812	225	0,1	7,7
CEI	m ³	175 074	181 822	185 471	194 311	196 822	2 511	1,3	12,4
Amérique du Nord	m ³	486 764	490 150	494 222	498 494	494 358	-4 136	-0,8	1,6
Région de la CEE	m ³	1 041 364	1 066 991	1 080 758	1 101 392	1 099 992	-1 400	-0,1	5,6
Sciages									
Europe	m ³	96 894	101 368	104 522	107 955	108 889	934	0,9	12,4
CEI	m ³	20 356	19 247	17 219	16 674	17 768	1 094	6,6	-12,7
Amérique du Nord	m ³	101 090	106 274	112 603	117 570	119 623	2 053	1,7	18,3
Région de la CEE	m ³	218 340	226 889	234 345	242 200	246 280	4 080	1,7	12,8
Panneaux dérivés du bois									
Europe	m ³	66 494	69 001	70 289	73 231	75 272	2 041	2,8	13,2
CEI	m ³	17 904	17 530	17 547	17 527	19 323	1 796	10,2	7,9
Amérique du Nord	m ³	47 538	49 459	51 580	52 403	56 034	3 631	6,9	17,9
Région de la CEE	m ³	131 936	135 990	139 415	143 161	150 630	7 468	5,2	14,2

		2013	2014	2015	2016	2017	Variation (volume) 2016-2017	Variation (%) 2016-2017	Variation (%) 2013-2017
	<i>En milliers</i>								
Papiers et cartons									
Europe	tonnes	89 485	89 814	88 933	89 402	88 248	-1 154	-1,3	-1,4
CEI	tonnes	9 386	9 397	9 106	9 561	9 501	-60	-0,6	1,2
Amérique du Nord	tonnes	74 954	76 053	75 651	75 602	75 181	-421	-0,6	0,3
Région de la CEE	tonnes	173 825	175 264	173 690	174 566	172 931	-1 635	-0,9	-0,5

Note : Les sciages n'incluent pas les traverses de chemin de fer.

Source : CEE/FAO, 2018.

A. Évolution de la situation économique et incidences sur le secteur forestier

7. Le rythme de l'activité économique s'est accéléré dans la région de la CEE en 2017 dans le contexte d'une économie mondiale plus forte. Pour la première fois depuis la crise financière mondiale de 2008, tous les pays de la CEE ont renoué avec la croissance économique, bien qu'avec des différences marquées. Aux États-Unis, l'augmentation de la consommation et des exportations et le redressement de l'investissement se sont traduits par une croissance relativement rapide. Dans la zone euro, la reprise, plus généralisée, s'est accélérée et a gagné en synchronisation. Dans les nouveaux pays membres de l'UE, la production a augmenté plus vite que jamais en une décennie, sous l'impulsion de la reprise dans le reste de l'UE, des politiques de soutien et de l'accroissement des transferts de l'UE. Les données pour le début de 2018, toutefois, indiquent un ralentissement dans l'ensemble de l'UE, dû en partie à des facteurs temporaires (par exemple, les grèves et le froid). Dans la CEI, le retour à la croissance en Fédération de Russie après deux années de contraction a eu un impact positif dans toute la sous-région, soutenu par l'amélioration des termes de l'échange et par des conditions macroéconomiques moins instables.

8. La poursuite de l'expansion a permis d'améliorer la dynamique du marché du travail dans la région de la CEE. Aux États-Unis, le chômage est tombé à un niveau inférieur à celui observé avant la crise financière mondiale et la forte impulsion en faveur de la création d'emplois s'est poursuivie au début de 2018. Malgré la baisse du chômage, la croissance des salaires reste relativement modérée. Dans la zone euro, le chômage a continué de reculer, mais la croissance des salaires a été limitée. On constate d'importantes différences dans l'ensemble de l'Union européenne. La pénurie de main-d'œuvre dans divers secteurs de certains pays contraste fortement avec les taux de chômage à deux chiffres dans d'autres secteurs, et il existe de grandes différences entre les groupes d'âge. Dans la CEI, la reprise économique s'est traduite par une augmentation des salaires, une réduction des mécanismes d'ajustement involontaire et une baisse du chômage.

9. L'amélioration de la situation économique s'est accompagnée d'une hausse des prix dans le secteur de l'immobilier et de la construction. En Europe et aux États-Unis, le renchérissement du prix de l'immobilier – qui est désormais supérieur aux précédents pics – s'est légèrement accéléré en 2017. Dans la zone euro, le prix de l'immobilier a augmenté début 2018 à un rythme sans précédent depuis la crise financière mondiale. Bien que l'accroissement de l'investissement global ait été le principal facteur d'accélération de l'activité économique aux États-Unis en 2017, l'investissement dans le logement a continué d'être à la traîne. La croissance du secteur du bâtiment s'est accélérée dans l'UE, principalement en raison d'une forte progression dans les nouveaux pays membres de l'UE. La dynamique du secteur de l'immobilier a été soutenue par l'expansion des prêts. La santé des systèmes bancaires des pays de la zone euro s'est améliorée en accord avec la situation économique. Dans certains pays de l'UE, toutefois, la croissance rapide du prix de l'immobilier a conduit les autorités monétaires à appliquer des restrictions à l'octroi de prêts au logement. Dans la CEI, les prêts au ménage ont progressé ; la situation du secteur bancaire y est toutefois restée précaire, ce qui a limité la croissance du crédit.

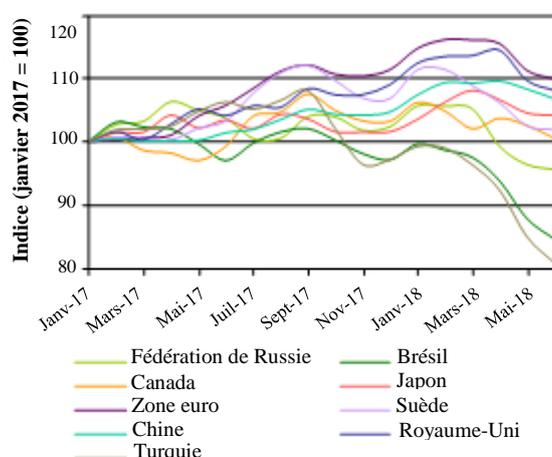
10. Malgré la poursuite de l'expansion économique, les pressions sur les prix sont restées limitées aux États-Unis. Les autorités ont progressivement resserré la politique monétaire (dans l'attente d'une hausse de l'inflation à mesure que l'économie se développait), en augmentant les taux d'intérêt trois fois en 2017 et deux fois au cours du premier semestre de 2018. D'autres hausses des taux sont prévues aux États-Unis au cours du deuxième semestre de 2018. En revanche, la Banque centrale européenne a fait part de son intention de ne pas modifier ses faibles taux d'intérêt au cours de l'année. Elle a toutefois commencé à rapporter ses importantes mesures de relance monétaire en réduisant ses achats nets d'obligations car les perspectives d'inflation dans la zone euro ont évolué. La hausse des prix de l'énergie et l'affaiblissement du taux de change ont entraîné une hausse de l'inflation globale début 2018 dans la zone euro (graphique 1). Malgré la hausse des taux d'intérêt, le taux de change nominal du dollar pondéré en fonction des échanges a chuté en 2017 et au début de 2018. Cette tendance s'est toutefois récemment inversée, soutenue par la perception d'une divergence croissante de la politique monétaire. Dans certains pays de la CEI, la réduction des pressions sur les prix dans un contexte de croissance modérée a permis un prudent assouplissement des politiques monétaires.

11. Aux États-Unis, la politique budgétaire devient de plus en plus expansionniste, les investissements réagissant positivement aux réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés. L'impact sur la croissance d'un assouplissement budgétaire dans l'économie américaine, qui est déjà très proche du plein emploi, pourrait toutefois être partiellement contrebalancé par une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire. Les différences avec la zone euro en matière de politique budgétaire auraient des incidences sur l'évolution future de la politique monétaire. La situation budgétaire de la zone euro a continué de s'améliorer en 2017 en raison de la reprise conjoncturelle et de la persistance des faibles coûts de financement. La politique budgétaire, globalement neutre depuis 2015, devient légèrement expansionniste. Dans certains pays, l'amélioration de la situation économique permet de réduire les transferts sociaux tout en augmentant l'investissement public. Dans la CEI, la hausse des prix du pétrole a stimulé les finances publiques des pays exportateurs d'énergie, qui se sont néanmoins engagés sur la voie de l'assainissement budgétaire.

12. Les perspectives économiques dans la région de la CEE restent généralement encourageantes, portées par l'amélioration des tendances en matière d'investissement et de productivité et par des politiques de soutien à la croissance. Dans l'ensemble, la production devrait augmenter en 2018 au même rythme qu'en 2017. L'on relève toutefois d'importants risques baissiers et des sources d'incertitude qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la performance économique. Les mouvements observés sur les marchés financiers ont commencé à faire apparaître des perspectives plus complexes. Après une longue période de laxisme financier, la normalisation de la politique monétaire dans les pays avancés peut révéler des fragilités cachées. Dans certains pays, la faiblesse des taux d'intérêt a entraîné des hausses très rapides des prix de l'immobilier. Dans d'autres, le besoin d'un financement extérieur important est une source de vulnérabilité que la hausse des taux d'intérêt pourrait exacerber. Les tensions géopolitiques n'ont pas disparu. La perspective de conflits commerciaux est apparue, avec des conséquences néfastes pour la confiance et l'investissement et des retombées négatives potentiellement importantes.

Graphique 1

Principales monnaies utilisées dans le commerce des produits forestiers, indexées par rapport au dollar des États-Unis, janvier 2017-juin 2018



Note : Une diminution de la valeur de l'indice indique un affaiblissement de la valeur de la devise par rapport au dollar des États-Unis ; une augmentation de la valeur de l'indice indique un accroissement de la valeur de la devise par rapport au dollar des États-Unis.

Source : FMI, 2018.

B. Évolution des politiques générales et du cadre réglementaire ayant une incidence sur le secteur des produits forestiers

13. Plusieurs décisions récentes d'ordre économique et politique ont des incidences directes et indirectes sur le secteur forestier. Les négociations d'accords commerciaux et les discussions sur les tarifs douaniers ont des répercussions, tout comme l'incertitude persistante concernant la position des gouvernements et les changements d'orientation, qu'ils soient proposés ou réalisés.

14. L'Accord économique et commercial global est entré en vigueur à titre provisoire en septembre 2017 dans le but de développer le commerce transatlantique entre l'UE et le Canada. Toutefois, aucun progrès n'a été accompli au cours de l'année écoulée en ce qui concerne les négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'UE et les États-Unis. Les deux parties sont convenues à la mi-2017 de constituer une délégation conjointe pour développer la coopération commerciale, mais aucune activité ultérieure n'a été signalée.

15. L'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, qui était en place depuis 2006, est arrivé à expiration en 2015. En avril 2017, les États-Unis ont prélevé des droits de 3 à 24 % sur les sciages résineux canadiens (droits antidumping et droits compensateurs). Le Gouvernement canadien conteste l'allégation des États-Unis selon laquelle il subventionne les produits forestiers canadiens et a porté plainte devant l'Organisation mondiale du commerce.

16. Le Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, adopté en 2003, est une initiative visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale et les dommages économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent, par le biais de mesures appropriées appliquées dans l'UE et dans les pays qui exportent vers l'UE du bois d'œuvre et des produits dérivés du bois. La Revue met en évidence certains des résultats de l'application du Règlement de l'UE sur le bois par les États membres.

17. Les importations par l'UE de sciages feuillus tropicaux ont atteint leur plus bas niveau historique en 2017, à hauteur de 875 000 m³, soit une baisse de 18 % par rapport à 2016 et environ un tiers du volume de celui enregistré avant la crise financière mondiale.

La situation est moins dramatique pour certains autres produits ; néanmoins, la région de la CEE perd de son importance en tant que marché d'exportation pour les producteurs tropicaux.

18. La loi Lacey, promulguée par les États-Unis en 1900, exige actuellement que des déclarations d'importation accompagnent certains végétaux et produits d'origine végétale, y compris une vaste gamme de produits forestiers. Depuis novembre 2016, tous les envois de végétaux et de produits d'origine végétale entrant ou sortant des États-Unis sont soumis à l'obligation de déclaration prévue par la loi Lacey.

19. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a décrété un moratoire de deux ans (à compter du 1^{er} décembre 2017) sur les marchés publics de meubles produits en dehors des pays de l'Union économique eurasiennne (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et Kirghizistan). Ce moratoire pourrait entraîner une augmentation de la production de meubles en bois en Fédération de Russie et dans d'autres pays de l'Union économique eurasiennne.

20. L'Environmental Protection Agency des États-Unis a publié une déclaration de politique générale selon laquelle la biomasse provenant de forêts sous gestion sera considérée comme neutre en carbone lorsqu'elle sera utilisée pour la production d'énergie à partir de sources fixes. Cette politique devrait accroître les possibilités d'investissement dans l'énergie de la biomasse et réduire les incertitudes entourant la réglementation de la biomasse.

21. Un autre changement majeur d'orientation touchant les forêts américaines a été l'adoption d'un mécanisme visant à financer la lutte contre les incendies de forêt afin de résoudre les problèmes budgétaires du Service des forêts des États-Unis, liés à la nécessité de transférer des fonds pour lutter contre ces incendies, ce qui réduit le montant des fonds disponibles pour d'autres activités de gestion. Ce changement d'orientation permettra aux organismes fédéraux d'utiliser les fonds prévus en cas de catastrophe pour financer une partie des coûts imputables à l'extinction des incendies de forêt.

22. Le Congrès des États-Unis examine actuellement la loi intitulée Agriculture and Nutrition Act, 2018 (loi sur l'agriculture et l'alimentation, également dénommée Farm Bill), la plus importante des lois concernant les activités de gestion et de conservation des forêts privées et familiales aux États-Unis (Congrès des États-Unis, 2018). On estime que la précédente loi, adoptée en 2014, a favorisé un investissement de plus de 1,8 milliard de dollars dans des programmes d'aide aux propriétaires de forêts pour des activités associées aux habitats de la faune, à la plantation d'arbres et au reboisement, à la gestion des insectes et des maladies, à l'élimination des espèces envahissantes, à la protection de la qualité de l'eau et à d'autres mesures de conservation.

23. Deux directives de l'Union européenne (2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique) sont en cours de révision (ces directives s'appliquent jusqu'en 2020). Les décisions relatives à ces révisions, attendues fin 2018, pourraient avoir une incidence importante sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans les pays membres de l'UE.

24. La Commission européenne a publié fin 2016 une proposition de révision de la Directive sur les sources d'énergie renouvelables pour faire en sorte que les énergies renouvelables représentent au moins 27 % de la consommation finale d'énergie dans l'UE d'ici à 2030. Le Parlement européen a toutefois estimé que l'objectif de 27 % était trop faible et a approuvé un minimum de 35 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables pour la consommation finale brute d'énergie et de 12 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables pour les transports.

25. Les deux principaux systèmes mondiaux de certification forestière – le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières – ont fait état d'une superficie forestière certifiée globale de 503 millions d'hectares. Ces deux organismes ont conclu que la superficie des forêts doublement certifiées (c'est-à-dire des forêts certifiées dans le cadre des deux systèmes) s'élevait à 70,1 millions d'hectares en décembre 2016 et à 71,1 millions d'hectares à la mi-2017 ;

dans les deux cas, cela représentait 16,5 % de la superficie forestière certifiée au niveau mondial. La superficie totale des forêts certifiées au niveau mondial, hors double comptage, était de 427,7 millions d'hectares en décembre 2016 et de 431,4 millions d'hectares à la mi-2017, la superficie doublement certifiées ayant augmenté de près d'un million d'hectares. Le Forest Stewardship Council a indiqué qu'en juin 2018 il avait compté plus de 200 millions d'hectares de superficie certifiée.

26. La Sustainable Forestry Initiative et l'American Tree Farm System ont tous deux eu accès aux recommandations fédérales en matière de passation des marchés aux États-Unis ; auparavant, seuls les matériaux certifiés FSC étaient reconnus. L'approche révisée vise à se conformer aux exigences en matière d'achat établies pour les organismes fédéraux dans le cadre du Programme BioPreferred du Ministère de l'agriculture des États-Unis, qui reconnaît de même façon les divers programmes de certification forestière.

27. Le taux de participation déclarée au mécanisme de certification de la traçabilité continue d'augmenter ; toutefois, l'on sait que les données sur cet aspect de la certification peuvent se chevaucher, les entreprises détenant souvent plusieurs certificats. L'Organisation internationale de normalisation élabore actuellement une norme de traçabilité (ISO/PC 287 – Chaîne de contrôle des produits en bois et à base de bois) pour le bois, les produits à base de bois et les matériaux dérivés du bois.

28. Le Sustainable Biomass Program (SBP) a indiqué qu'il comptait 139 titulaires de certificats en mars 2018, soit 88 % de plus qu'en décembre 2016. Le SBP a estimé qu'il y avait eu plus de 5 millions de tonnes de granulés et copeaux de bois certifiés SBP sur le marché en 2017, soit 46 % de la consommation de granulés de bois de l'UE-28.

29. Le 14 mai 2018, le Conseil européen a adopté une règle engageant tous les pays membres de l'UE à compenser leurs émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES) résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. Cette règle est connue sous le nom de règle du bilan neutre ou positif, ce qui signifie que tous les pays s'engagent à compenser leurs émissions de GES dues au changement d'affectation des terres et à la déforestation entre 2021 et 2030. Cela est également conforme aux objectifs de réduction des émissions de l'UE pour 2030 (les émissions de GES devraient être réduites d'au moins 40 % d'ici à cette date) et à l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

30. En juin 2018, la province canadienne de l'Ontario a annoncé son intention de mettre fin à sa participation à l'accord de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission de carbone. En réponse, le Gouvernement fédéral canadien a indiqué qu'il imposerait une taxe sur le carbone si la province donnait suite à son intention. L'Ontario rejoint ainsi la Saskatchewan, qui s'est également opposée à la tarification du carbone.

III. Tour d'horizon des marchés régionaux et sous-régionaux pour les principaux produits forestiers

A. Matière première bois

31. Dans la région de la CEE, la consommation totale de bois rond – qui englobe les grumes utilisées à des fins industrielles ou comme combustible – a été estimée à 1,35 milliard de m³ en 2017, soit pratiquement aucun changement (+0,1 %) par rapport à 2016. La consommation apparente de grumes à des fins industrielles a affiché une tendance à la hausse au cours des cinq années ayant précédé 2017, atteignant 1,10 milliard de m³, soit 5,6 % de plus qu'en 2013. La consommation de bois de chauffage a augmenté de 3,0 millions de m³ en 2017, pour atteindre 221,5 millions de m³.

32. Sur le volume total de bois rond récolté dans la région de la CEE en 2017, environ 17 % ont été utilisés comme combustible (224,4 millions de m³), soit une augmentation de 18 millions de m³ (+8,9 %) par rapport à 2013. L'Europe a représenté près de 54 % de la consommation totale de bois de chauffage dans la région de la CEE en 2017. Cependant, les estimations relatives aux prélèvements de bois rond destiné à servir de combustible ne

sont guère fiables, car seuls quelques pays appliquent des méthodes cohérentes de collecte de données pour cette utilisation finale de plus en plus importante. Il est néanmoins clair qu'une grande partie du bois prélevé dans les forêts est utilisée comme source d'énergie.

33. La région de la CEE est un exportateur net de bois ronds industriels (résineux et feuillus), le total des exportations nettes s'étant établi à 29,5 millions de m³ en 2017. Les plus gros envois des pays de la région de la CEE provenaient de la Fédération de Russie à destination de la Chine et de la Finlande et des États-Unis à destination du Canada et de la Chine.

34. Les prix des grumes de sciage ont augmenté dans de nombreux pays en 2017 en raison de la forte demande de bois d'œuvre résineux sur les principaux marchés mondiaux (y compris les États-Unis, l'Europe et la Chine), de la hausse des prix du bois d'œuvre, et de la croissance du commerce international de grumes. À l'exception du sud des États-Unis et du Brésil, en 2017 et au début de 2018, le prix des grumes de sciage a augmenté dans les grandes régions productrices de bois d'œuvre à l'échelle mondiale. Les plus fortes hausses ont été enregistrées en Europe orientale, dans les pays nordiques et dans l'ouest de l'Amérique du Nord.

35. Le coût des fibres de résineux a augmenté en 2017 et au début de 2018 pour la première fois depuis 2011, mettant ainsi fin à sept années de tendance à la baisse.

B. Sciages résineux

36. Pour la deuxième année consécutive, les trois sous-régions de la CEE ont enregistré une hausse de la consommation et de la production de sciages résineux, grâce à la persistance de conditions économiques mondiales favorables et à l'amélioration des marchés mondiaux.

37. La consommation apparente de sciages résineux a augmenté de 1,5 % en Europe en 2017, certains pays comme le Royaume-Uni (+9,7 %), les Pays-Bas (+7,8 %) et la France (+6,4 %) affichant une forte hausse. L'Allemagne est le plus grand marché européen pour les sciages résineux, à hauteur de 20 % de la consommation, suivie par le Royaume-Uni (11 %). La production européenne de sciages résineux a progressé de 1,2 % en 2017, pour atteindre 109,7 millions de mètres cubes. Des hausses notables ont été enregistrées en Allemagne (+0,9 million de m³), en Finlande (+0,3 million de m³) et en Pologne (+0,2 million de m³).

38. Les exportations européennes de sciages résineux ont augmenté de 3,4 % en 2017 (atteignant un volume total de 51,5 millions de m³), contre 4,1 % en 2016. En 2017, la Chine est devenue le plus grand marché d'exportation outre-mer de sciages résineux d'Europe, dépassant l'Égypte et le Japon et compensant la faiblesse de la demande au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

39. La production de sciages résineux en Fédération de Russie a augmenté de 10,3 % en 2017 pour atteindre 37,8 millions de m³, ce qui représente 86 % de la production de la sous-région de la CEI (43,8 millions de m³). La Fédération de Russie a exporté 28,0 millions de m³ de sciages résineux (+10 %) en 2017, établissant un nouveau record. La Chine est restée le plus gros consommateur de sciages résineux russes en 2017, augmentant ses achats de 20 % par rapport à 2016, pour atteindre 16,1 millions de m³. La CEI a affiché la plus forte augmentation de la consommation apparente dans la région de la CEE (+6,2 %).

40. En Amérique du Nord, la reprise économique s'est poursuivie en 2017 pour la huitième année consécutive. Aux États-Unis, les mises en chantier de logements ont augmenté, s'établissant à plus de 1,2 million d'unités (en hausse de 3,0 %), ce qui a poussé la consommation apparente de sciages résineux en Amérique du Nord à 99,2 millions de m³ (+2,9 %). La production canadienne de sciages résineux est restée inchangée en 2017, à hauteur de 48,2 millions de m³, mais la production des États-Unis a augmenté de 3,5 % pour atteindre 57,6 millions de m³. En tout, la production nord-américaine s'est élevée à 105,8 millions de m³ (+1,9 %).

41. De nombreux chocs du côté de l'offre (y compris la réduction de la production canadienne), ainsi que l'imposition de droits d'importation sur les sciages résineux canadiens à destination des États-Unis, se sont soldés par des prix record aux États-Unis en 2017 et surtout au premier semestre de 2018. Cela a eu un effet d'entraînement sur les prix sur la plupart des grands marchés mondiaux, dans le sillage d'un cycle positif enclenché à la fin de 2015.

42. En raison de la forte demande intérieure en 2017 et de l'absence de croissance de la production, les expéditions canadiennes vers les États-Unis ont chuté de 1,4 million de m³ (-5,8 %) cette année-là pour s'établir à 22,7 millions de m³, malgré la flambée des prix. Les exportations outre-mer ont diminué de 5,0 %, pour s'établir à 6,7 millions de m³.

C. Sciages feuillus

43. Après cinq années de croissance, en 2017 la consommation apparente de sciages feuillus a diminué de 3,2 % dans la région de la CEE, s'inscrivant à 34,4 millions de m³. Dans la CEI, la consommation a rapidement augmenté (+11,1 %), contrairement à l'Europe et à l'Amérique du Nord, où elle a diminué de 3,8 % et de 3,6 % respectivement.

44. Dans la région de la CEE, la production de sciages feuillus n'a guère évolué en 2017 (+ 0,6 %), s'établissant à hauteur de 41,7 millions de m³. La production est restée stable en Europe et en Amérique du Nord et a augmenté dans la CEI.

45. Les importations de sciages feuillus par les pays de la CEE ont diminué de 3,2 % en 2017, s'établissant à 6,4 millions de m³. Les exportations de sciages feuillus se sont élevées à 13,7 millions de m³, en hausse de 9,6 % par rapport à 2016 et de plus de 40 % par rapport à 2013.

46. Le chêne est toujours très recherché et les exportations de grumes de chêne vers la Chine ont augmenté. La forte demande a encore poussé à la hausse le prix du chêne européen en 2017 et au premier semestre de 2018.

47. Les exportations de sciages feuillus ont augmenté de 6,4 % dans la sous-région de la CEI, faisant un bond de 11,7 % dans la Fédération de Russie pour atteindre près de 1,7 million de m³. La Chine est restée une destination importante pour les sciages feuillus de la Fédération de Russie. Plus de 20 % des exportations canadiennes de sciages feuillus étaient destinées à la Chine en 2017, et plus de 65 % des exportations américaines de sciages feuillus étaient destinées à la Chine ou au Viet Nam.

D. Panneaux dérivés du bois

48. La production et la consommation de panneaux dérivés du bois a augmenté dans les trois sous-régions de la CEE en 2017. En Europe, la production a globalement augmenté de 1,6 % et a progressé pour tous les types de panneaux dérivés du bois, à l'exception des placages.

49. Dans la CEI, la production de panneaux dérivés du bois a augmenté de 12,3 % en 2017, et les exportations ont affiché une hausse encore plus forte (+15,1 %); la consommation apparente a également augmenté (+10,2 %). La production de panneaux de fibres et de panneaux OSB a fortement augmenté dans la CEI (+19,4 % et +17,7 % respectivement), mais la production de contreplaqué s'est légèrement contractée en Fédération de Russie en raison d'une pénurie de matières premières.

50. En Amérique du Nord, la consommation apparente de panneaux dérivés du bois a augmenté de 6,9 % en 2017, sous l'effet d'une augmentation des importations nettes (les exportations ont progressé de 4,5 % et les importations de 17 %). La production totale de panneaux dérivés du bois en Amérique du Nord a augmenté de 3,0 % en 2017, pour atteindre 48,6 millions de m³. La consommation de panneaux structuraux dérivés du bois a augmenté de 5,5 % en Amérique du Nord en 2017, alors que la demande de panneaux OSB et de contreplaqué a augmenté de 7,6 % et de 3,2 % respectivement. La consommation de panneaux non structuraux (panneaux de particules et panneaux de fibres de densité

moyenne – MDF) sur le marché nord-américain a augmenté de 0,9 % en 2017, les MDF progressant de 2,0 % et les panneaux de particules restant stables.

51. Le commerce (importations et exportations) de panneaux dérivés du bois a augmenté dans les trois sous-régions en 2017. L'Europe et la CEI affichent des excédents commerciaux pour ce type de panneaux, alors que l'Amérique du Nord accuse un important déficit commercial.

E. Papiers, cartons et pâtes de bois

52. L'industrie mondiale de la pâte à papier, du papier et du carton s'est redressée en 2017, sous l'effet d'un bien meilleur équilibre entre l'offre et la demande de pâte de bois et de la persistance d'une forte demande d'emballages et de produits sanitaires et ménagers.

53. La Chine a été le moteur de la croissance de la demande mondiale de pâte marchande en 2017. Le resserrement des règles régissant les importations de papier recyclé a entraîné une augmentation de la demande d'autres fibres et une hausse des prix.

54. Les communications électroniques ont continué de jouer un rôle majeur dans l'évolution du marché des pâtes et papiers, et la capacité de production de papier graphique a diminué en raison de la baisse de la demande. Les efforts de rationalisation devraient se poursuivre en 2018, mais à un rythme plus lent.

55. Les prix de la pâte ont augmenté en 2017, principalement en raison de perturbations imprévues du côté de l'offre, et la hausse des prix s'est poursuivie en 2018. L'expansion de la capacité de production de pâte kraft blanchie de feuillus en Amérique du Sud et en Asie a été de loin le facteur qui a eu le plus d'influence sur les marchés de la pâte en 2017 et au premier semestre de 2018. Cette situation a été contrariée par plusieurs épisodes d'arrêts imprévus dus à des défaillances mécaniques majeures, par la lenteur du démarrage des activités pendant les périodes de commercialisation de nouvelles lignes de production de pâte et par des grèves des transports au Brésil et au Chili.

56. Du fait de l'augmentation du coût des intrants pour les producteurs non intégrés, les prix du papier graphique et des articles sanitaires et ménagers ont augmenté tout au long de 2017.

57. À l'échelle mondiale, la capacité de production de pâte marchande chimique a augmenté de 4,5 millions de tonnes (6,9 %) en 2017, principalement en Amérique du Sud et en Asie. Les arrêts imprévus qu'ont subis les producteurs de pâte ont causé d'importantes perturbations de l'approvisionnement pour la production de pâte de bois, ce qui a gravement compromis l'augmentation progressive de la capacité.

58. La production et la consommation apparente de papier graphique ont continué de diminuer sur presque tous les marchés en 2017, les utilisateurs finals ayant réduit les budgets publicitaires pour les médias imprimés et s'étant tournés vers la communication électronique. La consommation apparente de papier graphique a diminué dans toutes les sous-régions de la CEE, les utilisateurs finals passant de plus en plus à la communication électronique. L'augmentation constante des coûts des matières premières, y compris de la pâte, pourrait contribuer à réduire encore la demande de diverses catégories de papier graphique.

F. Dendroénergie

59. La consommation de dendroénergie dans la région de la CEE n'a guère évolué en 2017. Néanmoins, l'expansion plus lente que prévu de la capacité de production, associée à une plus forte demande (en particulier au Royaume-Uni, au Danemark et aux Pays-Bas) et à la hausse du prix des combustibles fossiles, a contribué à des augmentations sensibles du prix des granulés de bois en 2017 et au début de 2018. Parmi d'autres facteurs, on citera des problèmes de production en Fédération de Russie, les incendies survenus au Portugal et la croissance relativement faible de la capacité de production d'une année sur l'autre. La hausse du prix des combustibles fossiles et l'intérêt soutenu pour le remplacement des vieux appareils de chauffage commerciaux et résidentiels, la

modernisation des dispositifs de chauffage urbain existants et le remplacement des centrales électriques alimentées au charbon par des biocarburants devraient stimuler la demande.

60. Certains analystes s'attendent à ce que la demande de granulés de bois atteigne 45 millions de tonnes d'ici à 2025 pour la production d'électricité et 24 millions de tonnes pour le chauffage dans les secteurs résidentiel et commercial. Cela signifierait une augmentation de la consommation de granulés supérieure aux volumes enregistrés en 2017, soit environ 15 millions de tonnes pour la production d'électricité et environ 14 millions de tonnes pour le chauffage.

61. La production primaire de « biocombustibles solides (à l'exclusion du charbon de bois) » s'est inscrite à environ 3 941 pétajoules dans l'UE-28 en 2016, en hausse de 2,5 % par rapport à 2015. La consommation de granulés de bois s'est établie à 23,4 millions de tonnes en Europe en 2017, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2016. La production de granulés de bois a augmenté de 5,4 % et les importations de 4,4 %.

62. La production de granulés de bois dans la CEI a augmenté de 21,5 % en 2017. La production a augmenté de 20 % en Fédération de Russie pour s'établir à 1,3 million de tonnes, grâce à l'amélioration de la logistique et à de nouvelles infrastructures. La consommation de granulés de bois a diminué de 5,8 % dans la CEI en 2017, mais la production exportée a augmenté de 31,9 %, pour s'établir à 1,8 million de tonnes.

63. L'Amérique du Nord a produit 9,6 millions de tonnes de granulés de bois en 2017, en hausse de 3,4 % par rapport à 2016. La consommation de dendroénergie a représenté environ 4,5 % de l'approvisionnement total en énergie primaire du Canada en 2017, soit à peu près le même pourcentage qu'en 2016. Aux États-Unis, en 2017 la consommation de dendroénergie n'a été que de 0,6 % plus élevée qu'en 2016, soit 2 262 PJ. La consommation de bois à des fins énergétiques devrait rester stable aux États-Unis jusqu'en 2019.

64. Le prix des granulés de bois a augmenté en Europe en 2017 et au début de 2018 ; à Anvers, Amsterdam et Rotterdam le prix des granulés de bois industriels a progressé de 50 % en janvier 2018, d'une année sur l'autre. Le prix des granulés de bois exportés de la Fédération de Russie a légèrement baissé en 2017 en raison de l'augmentation de la capacité de production. Les prix ont peu évolué sur les marchés nord-américains du bois de chauffage et des granulés en 2017.

G. Produits bois à valeur ajoutée

65. La production mondiale de meubles s'est élevée à 440 milliards de dollars en 2017, en hausse de 20 milliards de dollars par rapport à 2016. La valeur du commerce mondial de meubles en 2017 a été estimée à 145 milliards de dollars, les plus gros importateurs ayant été les États-Unis, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et le Japon.

66. La tendance des fabricants de meubles à déplacer la production vers les régions à bas prix ralentit en raison de l'utilisation accrue de l'automatisation, de l'augmentation des coûts dans des régions auparavant à bas prix et de la demande des clients qui veulent des délais de livraison plus courts. La Chine reste de loin le plus gros producteur et exportateur sur le marché mondial de l'ameublement, et les États-Unis sont le plus gros importateur de meubles.

67. Les fabricants de meubles dans les pays à coûts élevés comme l'Allemagne et l'Italie ont commencé à exporter des meubles « haut de gamme » qui se signalent par des matériaux, des finitions et une conception de grande qualité. Les perspectives des marchés du meuble semblent prometteuses après une année 2017 positive, et les commandes ont augmenté au cours des premiers mois de 2018 : par exemple, aux États-Unis, elles ont augmenté de 5 % en février 2018, d'une année sur l'autre. On observe une tendance croissante à la vente en ligne de meubles et à l'abandon des meubles en bois dur durable au profit de meubles à bas prix, assemblés par l'acquéreur et semi-jetables.

68. Les marchés des ouvrages de menuiserie et de charpenterie pour le bâtiment ont connu une croissance constante aux États-Unis, les importations ayant doublé de 2011 à 2017 pour s'établir à plus de 2,2 milliards de dollars. La hausse de la demande est

attribuable au dynamisme du marché du logement, à la croissance économique, à la confiance des consommateurs et aux bons chiffres de l'emploi. Les importations d'ouvrages de menuiserie et de charpente augmentent également sur le marché européen, principalement en provenance de pays voisins.

69. L'amélioration des marchés du logement dans la région de la CEE est à l'origine de la forte demande d'importations de produits en bois profilé, même si les volumes sont encore bien en deçà du niveau record de 2006.

70. La production nord-américaine de bois lamellé-collé, de poutres en I en bois et de bois en placage stratifié a régulièrement augmenté de 2010 à 2017, principalement en raison de la mise en chantier d'un plus grand nombre de logements. Le flux commercial de bois lamellé-collé et de bois lamellé-croisé de l'Autriche vers l'Italie – le plus grand flux commercial de ces produits en Europe – a chuté de 12 % au cours du premier trimestre de 2018, d'une année sur l'autre.

71. La production de bois lamellé-croisé est toujours concentrée en Europe, en particulier en Allemagne, en Autriche et en Suisse, qui ont représenté ensemble 70 % environ de la production mondiale en 2017. La production européenne devrait considérablement augmenter pour atteindre environ 1,78 million de m³ d'ici à 2020. Malgré le battage publicitaire dont le bois lamellé-croisé fait l'objet pour la construction de hautes structures en bois, la plupart des utilisations dans le bâtiment dans un proche avenir devraient concerner les bâtiments de faible et de moyenne hauteur.

72. Le bois lamellé-croisé est de plus en plus utilisé en Amérique du Nord, faisant écho à la tendance établie de longue date en Europe. Au début de 2017, il y avait deux producteurs de bois lamellé-croisé au Canada et trois aux États-Unis, mais de nombreuses usines de fabrication sont en phase de démarrage, en cours de construction ou prévues. On estime que le marché potentiel du bois lamellé-croisé aux États-Unis seulement pourrait s'établir entre 2 et 10 millions de m³, soit plus que l'ensemble du marché mondial aujourd'hui.

H. Logement

73. Dans de nombreux pays, le logement (constructions neuves et rénovations) est le plus grand marché à valeur ajoutée pour les produits du bois. Le logement est considéré comme l'un des principaux indicateurs et catalyseurs de l'activité économique pour l'ensemble des économies. Ainsi, les projections économiques et l'analyse du prix de l'immobilier peuvent donner un aperçu des marchés de la construction et de la rénovation de logements.

74. Le nombre d'immeubles résidentiels créés en Fédération de Russie a diminué de 3,2 % en 2017, alors que la superficie résidentielle de 78,6 millions de m² nouvellement créée était analogue à la superficie créée en 2016. Bien que le marché immobilier russe s'améliore, le prix des logements a baissé en 2017, peut-être en raison du développement constant du marché de la construction. L'objectif du programme « Logement pour les familles russes » est de construire 500 000 appartements de deux pièces à compter de 2018.

75. Les dépenses de construction ont augmenté de 1,8 % dans la zone euro et de 0,9 % dans l'UE-28 entre avril 2017 et avril 2018. La production du secteur de la construction a augmenté de 3,9 % dans la zone Euroconstruct en 2017, sous l'impulsion de la construction de logements (+10 %). La rénovation de logements semble également prometteuse, en particulier dans l'ouest et le nord de l'Europe. La construction de nouveaux logements a représenté 42,6 % des dépenses totales de constructions neuves dans la zone Euroconstruct en 2017, la construction non résidentielle 34,4 % et les ouvrages de génie civil 23 %, soit une répartition analogue à celle des années précédentes. Les perspectives pour le secteur du bâtiment dans la zone Euroconstruct sont prometteuses ; en 2018 et au moins jusqu'en 2020, les dépenses devraient augmenter dans tous les sous-secteurs (construction et rénovation de logements, construction et rénovation de bâtiments non résidentiels, construction et rénovation d'ouvrages de génie civil).

76. Aux États-Unis, la construction et la vente de logements ont progressé par rapport au bas niveau enregistré en 2009, mais globalement la construction de maisons individuelles neuves demeure bien en deçà de sa moyenne historique. Tous les secteurs du marché du logement aux États-Unis se sont améliorés en 2017. Toutefois, le nombre des primo-acquisitions est resté modéré et le nombre de logements en construction est insuffisant face à la hausse de la demande due à la croissance démographique. Au Canada, le Gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations locales ont adopté en 2017 des règlements visant à freiner la hausse des prix et des évaluations et prévoyant notamment un test de simulation de crise pour prêts hypothécaires à l'échelle nationale, une taxe pour les acheteurs étrangers et un contrôle des loyers. Au premier trimestre de 2018, ces règlements s'étaient traduits par une baisse de 10 % du prix de vente moyen des maisons canadiennes et par une forte baisse des ventes de maisons.

IV. Questions à examiner

77. Les États membres sont invités à faire des déclarations concernant les questions et les faits nouveaux importants ayant trait à leur marché national des produits forestiers. Le secrétariat demande aux délégations d'aborder en particulier les questions suivantes :

- a) Informations sur les relations économiques dans le secteur des produits forestiers entre votre pays et les pays situés dans la région Asie-Pacifique (en particulier la Chine, la Corée du Sud, le Japon, et le Viet Nam) ;
- b) Informations sur les initiatives et les politiques ayant trait à l'utilisation du bois dans la construction ;
- c) Informations sur le rôle du secteur forestier dans une économie verte dans le cadre de la section sur les mesures de politique générale (à titre volontaire, comme demandé dans le Plan d'action de Rovaniemi).

78. Le Comité des forêts et de l'industrie forestière devrait approuver la Déclaration sur les marchés résumant les évolutions, discussions et prévisions concernant ce secteur, qui aura été élaborée pendant la session et qui sera annexée au rapport de la réunion.
